

## DÉCISION

Décision n°SR/AF/2024/55

Réalisation de diagnostic (amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques) préalable aux travaux sur enrobés et réseaux d'assainissement rue Vieille de Paris à Senlis

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, affichée le 6 juillet 2020 et reçue par la Sous-Préfecture de l'Arrondissement de SENLIS le 6 juillet 2020, portant délégations au Maire de Senlis en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article R2122-8,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la réalisation de diagnostic (amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques) préalable aux travaux sur enrobés et réseaux d'assainissement rue Vieille de Paris à Senlis,

CONSIDÉRANT que l'offre de la société ABCIDE est économiquement avantageuse,

## DÉCIDONS

**Article 1** – La conclusion d'un contrat pour la réalisation de diagnostic (amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques) préalable aux travaux sur enrobés et réseaux d'assainissement rue Vieille de Paris à Senlis avec la société ABCIDE sise 18 rue Charles de Gaulle-95170 DEUIL LA BARRE.

**Article 2** – Le montant de la prestation est de 3 084,10 € H.T., soit 3 700,92 € T.T.C. Les dépenses seront imputées sur le budget Assainissement.

**Article 3** – Le contrat entre en vigueur à compter de la notification et prend fin à la réalisation de la prestation.

**Article 4** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire, pour saisir le tribunal administratif, 14 rue Lemerchier - 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 5** – L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La Sous-préfecture de Senlis,
- Le Receveur de Senlis,
- L'intéressé



Par délégation du Maire,

Marie-Christine ROBERT  
1<sup>ère</sup> adjointe

11 MARS 2024

Cette décision a été,  
Reçue en Sous-Préfecture le 11 MARS 2024  
Affichée le : 11 MARS 2024  
Publiée sur le site internet de la Ville : 11 MARS 2024